

RELATIONS ENTRE RH ET SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LA FPH



2 jours (à titre indicatif)

IDENTIFIER LE RÔLE DE CHACUN POUR AMÉLIORER LE SUIVI DES AGENTS

La fonction publique hospitalière (FPH) est un secteur clé de la santé en France, assurant des soins et des services essentiels à la population. Les ressources humaines (RH) jouent un rôle crucial dans la gestion du personnel de la FPH, mais une interaction fluide entre les RH et les services de santé au travail est souvent nécessaire pour garantir un environnement de travail sain et sécurisé pour les agents. Cependant, il existe parfois des défis et des problèmes dans les relations entre les RH et les services de santé au travail au sein de la FPH. Ces défis peuvent inclure une communication inefficace, un manque de collaboration, des différences de priorités et une compréhension limitée des rôles et des responsabilités de chaque service. Cette formation de deux jours, proposée en exclusivité intra, vous fournira les connaissances et les compétences nécessaires pour améliorer les relations entre les différents services et promouvoir une collaboration fructueuse.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

DIFFÉRENCE ENTRE INCAPACITÉ ET INAPTITUDE : L'INCAPACITÉ À SERVIR SUR LE POSTE, L'INAPTITUDE AUX EMPLOIS DU GRADE !

RÔLE DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS UN CENTRE HOSPITALIER

- › La réglementation applicable au service de santé au travail dans la FPH : particularité par rapport au privé
 - › L'organisation du service de santé au travail
 - › Compétences du service de santé au travail en matière d'appréciation de la capacité de travail : prévention des risques, visite de suivi, visite de reprise...
 - › Articulation avec les autres acteurs médicaux : médecin agréé et conseil médical
 - › Le rôle du service de santé au travail dans le cadre du reclassement
 - › Portée des avis du médecin du travail : un employeur décideur
- Exemples d'application des avis du service de santé au travail.

MÉDECIN DU TRAVAIL, MÉDECIN AGRÉÉ, CONSEIL MÉDICAL

- › Le médecin agréé : rôle, compétences et portée des avis
 - › La composition du conseil médical
 - › Forme et portée des avis du conseil médical : des avis qui ne lient pas l'employeur
 - › Les compétences du conseil médical en formation restreinte
- Exemples d'application des avis du comité médical
- › Les compétences du conseil médical en formation plénière
 - une saisine de principe en cas d'appréciation de l'imputabilité au service d'une lésion, d'une pathologie, du taux d'IPP de l'agent
- Exemples d'application des avis de la commission de réforme
- › Articulation des avis des instances médicales avec ceux du médecin du travail
 - un biais différent
 - des avis parfois a priori contradictoires
 - le rôle de l'employeur dans l'application des avis des instances médicales et du médecin du travail

OBJECTIFS

- Identifier le fonctionnement du service de santé au travail dans la FPH.
- Intégrer les compétences du service de santé au travail en matière d'appréciation de la capacité de service des agents.
- Apprécier la portée des avis du service de santé au travail.
- Articuler les avis du service de santé au travail, du médecin agréé et du conseil médical
- Intégrer le rôle de la DRH.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique sur la question des relations entre les employeurs et les services de santé au travail dans la fonction publique hospitalière, ancrée dans l'actualité
- Un consultant disposant d'une expérience terrain

PROFIL DES PARTICIPANTS

Cadres et gestionnaires des services RH/personnel, responsables et collaborateurs des affaires sociales, du service médical, hygiène/santé/sécurité dans un établissement hospitalier, service de Santé au travail, médecin de prévention médecin du travail, infirmier de santé au travail

Il est nécessaire de disposer d'une bonne connaissance des droits à congé pour raison de santé des agents publics

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YSTH
Formacode : 33024 / 13041
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.